

Commune de

Boinville-le-Gaillard

Département des Yvelines

Place du Prieuré - 78660 Boinville-le-Gaillard - Tél : 01 30 59 11 42 - Courriel : mairie@boinville-le-gaillard.fr

Plan Local d'Urbanisme



PLAN D'ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES

Plan de la commune

8.3

► Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme le 19 décembre 2011

► Arrêt du projet le 9 février 2018

► Dossier soumis à enquête publique du 18 juin au 19 juillet 2018

► Plan Local d'Urbanisme approuvé le 7 décembre 2018

ECHELLE:

1/5000

PHASE:

Approbation

Vous pour être amené à la

délibération du conseil municipal du

7 décembre 2018

approuvant le plan local d'urbanisme

de la commune de Boinville-le-Gaillard

Le Maire,

En Perspective Urbanisme et Aménagement

2 rue des Côtes - 28000 Chartres - TEL : 02 37 30 26 71 - courriel: agence@enperspective-urba.com

LEGENDE

Réseau assainissement eaux pluviales

Zone urbanisées et urbanisables pour lesquelles l'imperméabilisation des sols est à maîtriser pour réguler les apports.

Zone naturelles, agricoles, non constructibles pour lesquelles des mesures peuvent être envisagés afin de limiter les ruissellements et l'érosion des sols.